

Monsieur et madame
Alfred Zbinden et
Salomé Burckhardt Zbinden
Rue de Renges 5
1024 Ecublens

**Ferme
Rue de Renges 5,
1024 Ecublens**

Type de diagnostic :	Avant travaux partiel
Diagnostic avant travaux :	Le garage, l'entrée, les locaux techniques, le séjour et la façade côté entrée.
Diagnostic utilisation normale :	-
Rapport N°:	999/1115 A
Version du rapport :	1
Date d'émission :	12.06.2026

NOTE : Le diagnostic est effectué selon le cahier des charges de l'ASCA et en l'état des connaissances techniques, scientifiques et réglementaires actuelles. Les données transmises par le client ne sauraient engager la responsabilité du laboratoire. Toute reproduction partielle de ce rapport est non valable, sauf autorisation formelle de notre part. Aucune communication concernant ce rapport ne sera faite sans l'autorisation formelle du client. Les analyses amiante sont accréditées selon ISO/CEI 17025, STS n°0472.



Membre ASCA.

Historique des versions

Version 1 12.06.2026 Diagnostic amiante avant travaux partiel

Table des matières

1. Identification du rapport	3
2. Remarques générales, conditions de réalisation et étendue du diagnostic	4
3. Stratégie d'échantillonnage et interprétation des résultats	5
4. Conclusions du rapport	5
Annexe I. Sondages (plans de synthèse et illustrations des éléments repérés)	6
Annexe II. Liste de tous les matériaux repérés	11
Annexe III. Rapport d'analyses	12

Le rapport de diagnostic est rédigé par :



Johann Jaffrain
Diagnosticueur amiante

Le rapport est revu par :



Jean-Christophe Ebinger
Assurance Qualité

1. Identification du rapport

Rapport N°:	999/1115 A
Type de diagnostic :	Diagnostic amiante avant travaux partiel
Nombre de pages inclus annexes :	12 pages
Type de bâtiment :	Bâtiment habitation
Année de construction :	1900
Adresse du bâtiment :	Rue de Renges 5 1024 Ecublens
N° de parcelle :	979
N°ECA :	356
Bureau de diagnostic et laboratoire d'analyse :	Eurofins Microscan SA Rue de la Blancherie 17 1022 Chavannes-Près-Renens
Diagnostiqueur :	Johann Jaffrain supervisé par Jean-Christophe Ebinger
Donneur d'ordre :	Mme Salomé Burckhardt Zbinden
Commande :	Adjudication du 29.05.2026
Propriétaire :	Monsieur et madame Alfred Zbinden et Salomé Burckhardt Zbinden

2. Remarques générales, conditions de réalisation et étendue du diagnostic

Visite préalable : non effectuée

Diagnostic : effectué le 29.05.2026, accompagné des propriétaires

Etendue du diagnostic : **Avant travaux :** Transformation partielle du garage, de l'entrée, du séjour et de la façade (côté entrée)

Utilisation normale : -

Définitions :

Le diagnostic avant travaux permet au donneur d'ordre d'informer de manière exhaustive les entreprises devant procéder à des travaux de rénovation ou de démolition, des risques liés à la présence d'amiante. Il lui permet également de déterminer s'il doit faire appel à une entreprise spécialisée pour l'assainissement. Le diagnostic porte sur tous les matériaux et installations fixes susceptibles de contenir de l'amiante, en procédant à des sondages destructifs si nécessaire.

Note :

Le diagnostic amiante consiste en une série de sondages (pointages) dans les parties accessibles des locaux considérés par le travail, sans devoir démonter l'ensemble de ces éléments. Ce travail s'effectue de manière aussi rigoureuse que possible afin que la liste des matériaux contenant de l'amiante dans les parties inspectées tende à être exhaustive. Il est effectué selon l'état des connaissances techniques, réglementaires et scientifiques actuelles.

Remarques sur les codes : Code couleur :

rouge : matériau amiante (avéré ou par défaut)
vert : matériau amiante qui a été retiré
bleu : matériau non amiante

Code de sondage :

P[n°] : numéro de prélèvement
[n°] : matériau identique au prélèvement P[n°]
R[n°] : numéro pour les matériaux considérés comme amiantés par défaut ou pour des zones inaccessibles
E[n°] : numéro de constat pour les matériaux contenant de l'amiante sur la base des connaissances du diagnostiqueur
N : matériau non amiante

3. Stratégie d'échantillonnage et interprétation des résultats

Dans les zones de travaux, tous les matériaux repérés susceptibles de contenir de l'amiante ont été prélevés pour analyse. Lorsque des matériaux d'apparence identique (occurrence) sont observés, ils sont prélevés de manière statistique selon l'expérience du diagnostiqueur. Aucune occurrence n'a été observée.

4. Conclusions du rapport

Aucun matériau ou installation susceptible de contenir de l'amiante n'a été repéré. Le diagnostic demandé ne concerne qu'une partie du bâtiment.

Les locaux présentant une situation potentiellement dangereuse pour les occupants sont listés ci-dessous.
aucun

Si, lors de travaux ou de maintenance, de nouveaux matériaux suspects, non répertoriés, sont observés, ceux-ci doivent être considérés comme contenant de l'amiante par défaut tant qu'aucune analyse n'aura démontré le contraire.
--

Annexe I. Sondages (plans de synthèse et illustrations des éléments repérés)

Légendes pour les locaux sur les plans

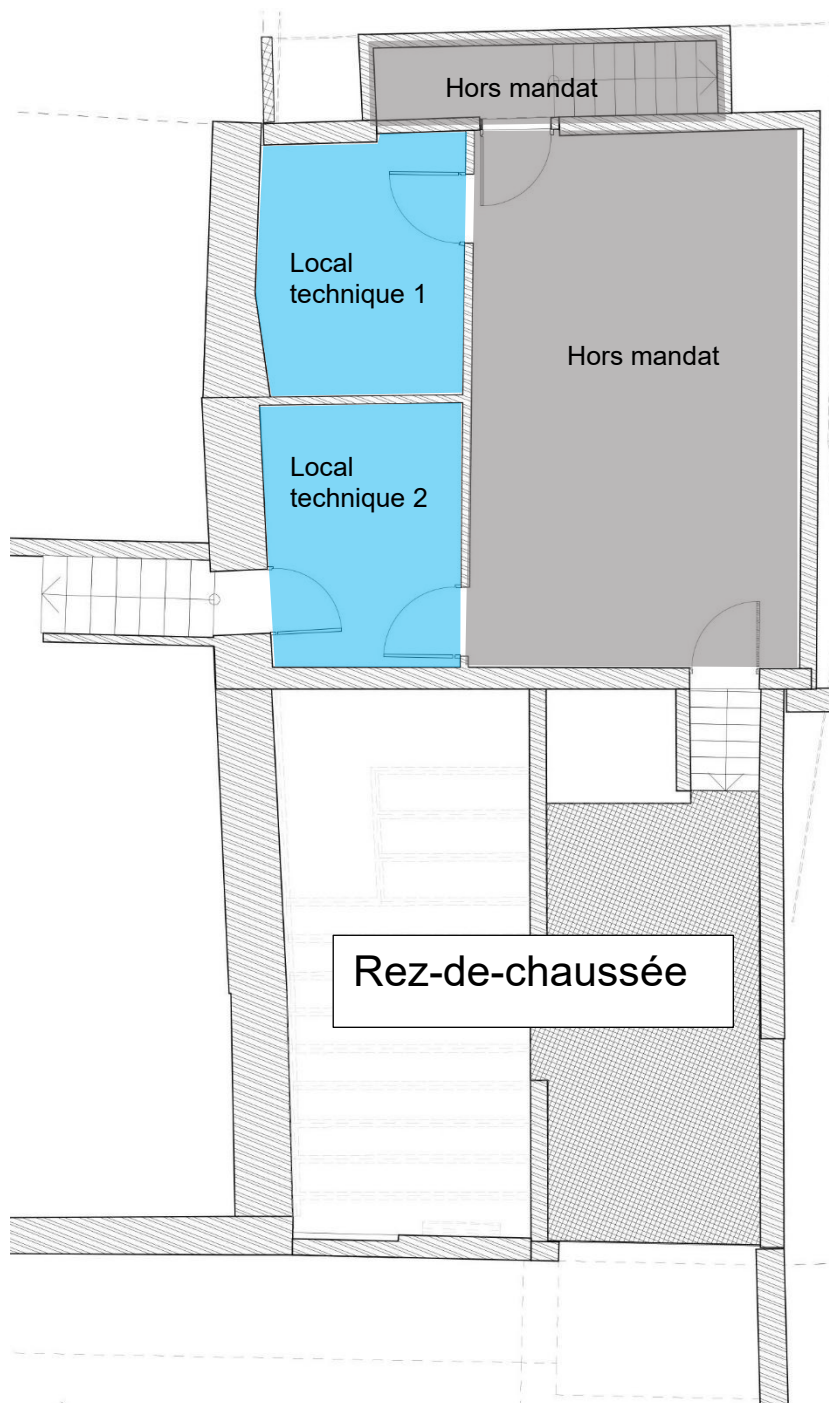
Locaux visités contenant des éléments suspects qui se sont avérés sans amiante après analyse ou par occurrence.

Locaux non visités pouvant contenir des éléments amiantés.

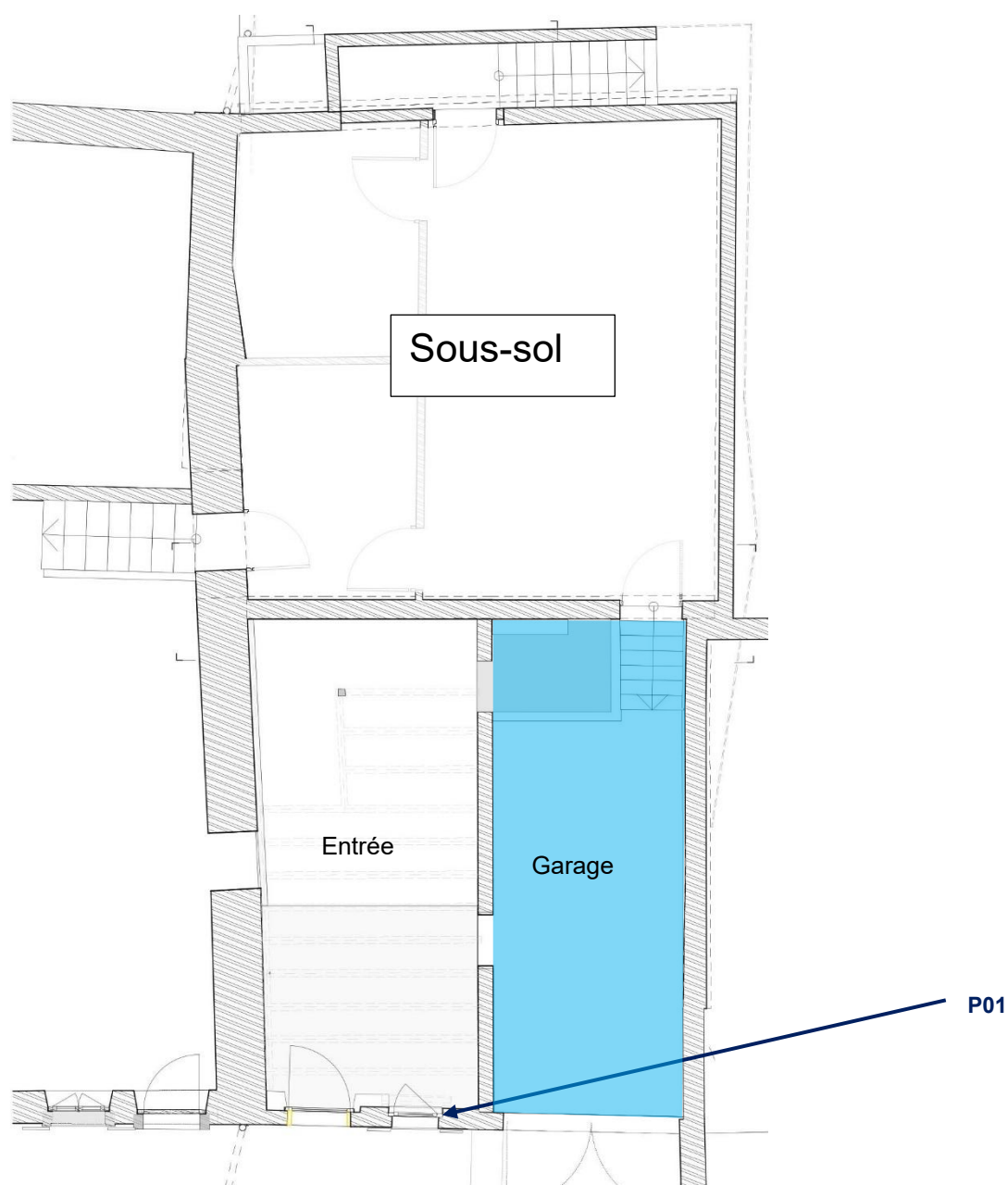
Locaux ne contenant aucun élément susceptible de contenir de l'amiante (RAS).

Les légendes pour les éléments contenant de l'amiante sont indiquées sur les plans.

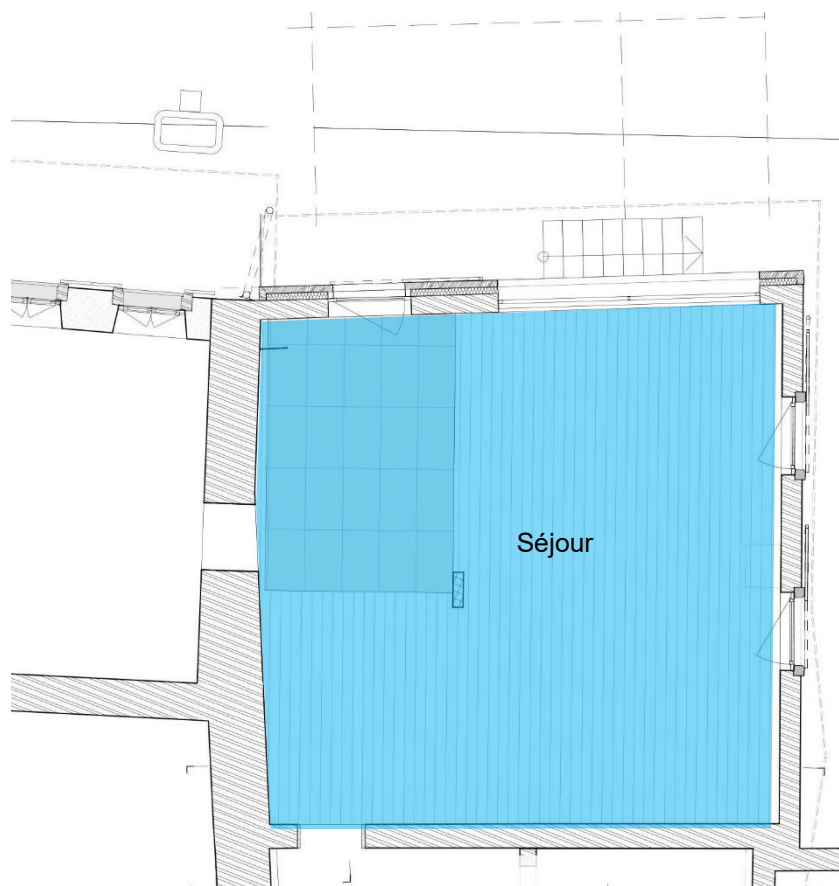
Sous-sol



Rez-de-chaussée



Rez-supérieur



Les prélèvements



P01
Rez-de-chaussée
Future entrée
Masse d'égalisation (intérieure)

Annexe II. Liste de tous les matériaux repérés

Explication de l'annexe II

- Type : Les matériaux sont classifiés en six types : F = flocage, C = calorifugeage, FP = faux-plafond, SOL = Revêtement de sol ou colle, FA = autres matériaux faiblement agglomérés, NFA = autres matériaux fortement agglomérés.
- Fiche : Numéro de la fiche d'identification des matériaux contenant de l'amiante. Les fiches sont en annexe IV.
- Amiante : Si le matériau contient de l'amiante : N = amiante non détecté, a = contient de l'amiante.
- Selon : Sur quelle base la colonne amiante a été remplie : LAB = après analyse au laboratoire, EXP = selon la décision de l'expert, DEF = par défaut, OC = matériau identique à un matériau précédemment analysé (occurrence).
- Urgence : Il s'agit de la détermination de l'urgence des mesures à prendre selon le document FACH (réf. 2891). Ces fiches d'évaluation sont en annexe. Degré I = ordonner l'assainissement, degré II = recommander des mesures d'assainissement, degré III = prendre note de la nécessité d'un assainissement, NE = non évalué selon les critères du cahier des charges de l'ASCA (éléments à l'extérieur ou bâtiment inoccupé jusqu'aux travaux d'assainissement du matériau amianté).

Niveau	Local	Code	Description	Type	Fiche	Amiante	Selon	Urgence	Remarque
Sous-sol	Locaux techniques 1 et 2	N	Sol	-	-	N	EXP	-	Béton
		N	Mur	-	-	N	EXP	-	Béton peint, peinture simple
		N	Plafond	-	-	N	EXP	-	Plafond bois + isolation
		N	Installation de chauffage	-	-	N	EXP	-	Post 2000
Rez-de-chaussée	Garage	N	Sol	-	-	N	EXP	-	Béton
		N	Mur	-	-	N	EXP	-	Pierre
		N	Plafond	-	-	N	EXP	-	Charpente et tuiles en terre cuite apparentes
		N	Porte de garage récente	-	-	N	EXP	-	Pas de mastic de vitrage ou de masse d'égalisation.
	Entrée	N	Sol	-	-	N	EXP	-	Béton
		N	Mur	-	-	N	EXP	-	Béton ou brique
		N	Mastic de vitrage (intérieur)	-	-	N	EXP	-	Selon les propriétaires, fait récemment par eux-mêmes
		P01	Masse d'égalisation	-	-	N	LAB	-	1 fenêtre
		N	Poutres apparentes	-	-	N	EXP	-	Métal
		N	Plafond	-	-	N	EXP	-	Charpente et tuiles en terre cuite apparentes
		N	Porte d'entrée	-	-	N	EXP	-	Pas de masse d'égalisation
Rez-supérieur	Séjour	N	Sol	-	-	N	EXP	-	Parquet sur chape
		N	Peinture au mur	-	-	N	EXP	-	Peinture simple
		N	Peinture au plafond	-	-	N	EXP	-	Peinture simple
		N	Poutres apparentes	-	-	N	EXP	-	Métal
		N	Fenêtres	-	-	N	EXP	-	Récentes. Pas de mastic de vitrage (joint silicone) et de masse d'égalisation
Extérieur	Façade côté entrée	N	Crépi	-	-	N	EXP	-	Post 2000 selon les propriétaires.

Annexe III. Rapport d'analyses



eurofins

Microscan

Rapport d'analyse Amiante dans les matériaux

Eurofins Microscan SA
A l'att. de M. Johann Jaffrain
Rue de la Blancherie 17
1022 Chavannes-près-Renens

Rapport	80/1476 A	Emis le	03.06.2026
Version	1	Commande	29.05.2026
Nb échantillon	1	Date de réception	29.05.2026
Prélevé(s) par	Le client	Travail accrédité selon méthode *	MS-A-2
Référence	999/1115 - rue de Renges 5, 1024 Ecublens	Dates d'analyse	du 29.05.2026 au 03.06.2026

Résultat :

Identification	Description (fournie par le client)	Résultat
P01	Masse d'égalisation	amiante non détecté

E. Egger

Elo die Egger
Responsable Scientifique

Lara Pietra

Lara Pietra
Assurance Qualité



* Méthode interne (MS-A-2) selon les normes VDI 3866 Blatt 5 et HSG 248 adaptées.

Les analyses sont effectuées en microscopie électronique à balayage et spectrométrie de rayons-x dispersive en énergie, selon l'état des connaissances techniques, scientifiques et réglementaires actuelles.

Aucune limite inférieure n'est définie. Toutefois, la détection de l'amiante est possible à des teneurs de l'ordre de 0.01%. Quelle que soit leur teneur, les matériaux contenant de l'amiante doivent être manipulés et éliminés correctement. Il n'existe pas en Suisse de limite légale de teneur en dessous de laquelle un matériau est considéré comme exempt d'amiante, même si des quantités infimes sont mises en évidence.

Les résultats se rapportent uniquement au matériau ou à l'ensemble des éléments présents dans l'échantillon soumis aux analyses, quelle que soit la description communiquée par le client. Toutes données transmises par le client ne sauraient engager la responsabilité du laboratoire.

Toute reproduction partielle de ce rapport est non valable, sauf autorisation formelle de notre part. Aucune communication concernant ce rapport ne sera faite sans l'autorisation formelle du client. Les PV d'analyse sont disponibles sur demande.

Eurofins Microscan SA
TVA CHE-107.995.905

Rue de la Blancherie 17
Case postale 28
1022 Chavannes-près-Renens
Switzerland

T | +41 21 691 82 52
microscan@me.eurofinseu.com
20260603_A_80_1476_R_Bulk_F
1 / 1